

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 26 mars 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 20 mars 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Vincent CORNILLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Cécilia RUGALA, pouvoir à Ghislaine LEROY, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2024-03-09
BUDGET GENERAL
BUDGET PRIMITIF 2024**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 20 février 2024,

Vu les résultats du compte administratif 2023,

Le montant total du budget s'élève à 34.897 K€ et se décompose comme suit :

I) Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 18.563 K€, en baisse de 0,8 % par rapport au budget primitif 2023.

Les budgets et réalisés 2023 sont présentés tels qu'ils ont été votés à savoir selon la nomenclature M14, et le BP 2024 en M57.

Chapitre	Article	Budget primitif 2023	Budget total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif Evolution 2024/2023
011	Charges à caractère général	5 193 357,37	5 230 887,37	4 536 640,88	4 964 547,00	-4,4%
012	Charges de personnel	10 470 000,00	10 500 000,00	10 186 922,98	10 813 942,79	3,3%
65	Autres charges de gestion courante	2 317 204,00	2 352 218,00	2 301 441,41	2 381 185,23	2,8%
66	Charges financières	330 000,00	330 000,00	285 910,41	395 000,00	19,7%
67	Charges exceptionnelles/ spécifiques	347 346,92	347 346,92	317 588,27	1 000,00	-99,7%
68	Dotations aux Provisions	18 050,00	18 050,00	18 050,00	7 500,00	-58,4%
022	Dépenses imprévues	30 000,00	55 366,63			
Total Dépenses réelles de fonctionnement		18 705 958,29	18 833 868,92	17 646 553,95	18 563 175,02	-0,8%

NB : Le budget total correspond au budget primitif + décisions modificatives.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est en baisse de 4,4 % par rapport à 2023. Même si la Commune subit toujours l'effet de la hausse des prix sur certains de ses achats tels que les denrées alimentaires, les fournitures administratives, etc., la baisse du prix du gaz en 2024 permet, entre autres, de diminuer le volume des crédits inscrits au budget.

Les arbitrages budgétaires qui ont eu lieu en décembre ont également permis d'optimiser les demandes des services et de réduire les crédits demandés.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » est en hausse de 3,3 %, ce qui s'explique notamment par :

- L'impact en année pleine des mesures statutaires 2023 (augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice au 01/07/2023 et revalorisation des grilles indiciaires des catégories C et B).
- L'application au 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics.
- La création d'un poste pour la gestion des marchés et foires du fait de la reprise en régie de ces activités.
- La création d'un poste de policier municipal.
- La prise en charge sur le budget ville du dernier poste de Gestionnaire du Pôle administratif de la Direction de l'Éducation, qui était jusqu'alors porté par le CCAS.
- L'évolution des carrières (avancements d'échelon, de grade).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est en hausse.

La 1^{ère} explication de cette hausse est technique, certaines dépenses, imputées au chapitre 67 en M14, sont imputées au chapitre 65 en M57.

Ce chapitre concerne principalement les subventions aux associations et autres organismes. L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations reste à un niveau identique à celui de 2023 et la subvention versée au CCAS est également reconduite à son niveau de 2023, soit 1 120 000 €.

Le chapitre 66 « Charges financières » est en augmentation de 19,7 % du fait de la hausse des taux, des nouveaux emprunts contractés et de crédits inscrits en prévision d'un emprunt contracté en milieu d'année sur 2024.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » renommé « Charges spécifiques » en M57, ne comprend plus que les dépenses liées aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les crédits 2023 étaient élevés du fait du transfert des résultats du budget annexe Eau potable à la CCPV, ces résultats ayant transité par le budget principal.

Le chapitre 68 « Dotations aux provisions » concerne une provision pour risque contentieux.

Il n'y a pas de dépenses imprévues inscrites au budget en 2024 car la M57 élargit la fongibilité des crédits entre chapitres. Le Conseil municipal définira les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle disposition.

II) Recettes réelles de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 19 063 K€.

Chapitre	Article	Budget primitif 2023	Budget Total 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif Evolution 2024/2023
013	Atténuations de charges	77 750,00	77 750,00	107 766,77	93 250,00	19,9%
70	Produits des services et du domaine	1 182 110,00	1 182 110,00	1 010 696,11	970 620,00	-17,9%
73	Impôts et taxes	13 550 909,00	13 649 384,00	13 799 778,72	2 531 773,00	3,3 %
731	Fiscalité locale				11 471 301,00	
74	Dotations et participations	3 765 025,00	3 803 794,00	3 999 527,44	3 849 805,00	2,3%
75	Autres recettes de gestion courante	178 295,00	178 295,00	194 301,47	145 915,00	-18,2%
77	Produits exceptionnels	10 300,00	10 300,00	421 781,88		-100,0%
78	Reprise amort., dépréciations		1 500,00	1 500,00		
Total Recettes réelles de fonctionnement		18 764 389,00	18 903 133,00	19 535 352,39	19 062 664,00	1,6%

NB : La M57 scinde le chapitre 73 en 2 : la fiscalité locale est isolée au sein du chapitre 731. Le pourcentage d'augmentation sur 2024 inclut de ce fait les 2 lignes.

Le chapitre 013 « Atténuations de charges », qui concerne des remboursements liés aux dépenses de personnel, est en hausse de 19,9 %.

25 500 € sont prévus pour la prise en charge partielle par l'Etat du poste de Conseiller numérique à la Maison de ressources.

Le chapitre 70 « Produits des services et du domaine » est en baisse. Cela s'explique principalement par la modification de l'imputation de la subvention SMTCO reversée par la CCPV, imputée au chapitre 74 en 2024, par la fin de certaines refacturations dans le cadre de la mise à disposition de personnel.

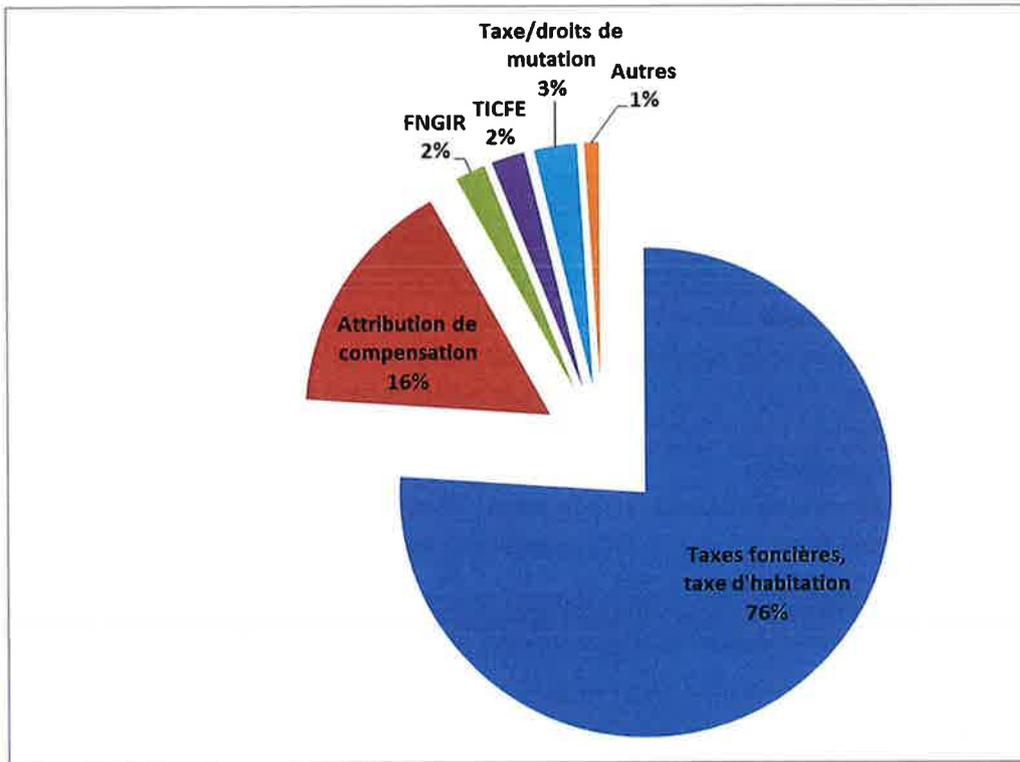
Comme précisé précédemment, le Chapitre 73 (Impôts et taxes) est scindé en 2 en M57 : le chapitre 731 comprend la fiscalité directe locale (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires, droits de mutation, taxe sur l'électricité, ...).

Le Chapitre 73 inclut les autres Impôts et taxes (Attribution de compensation, FNGIR, ...).

Ces 2 chapitres se décomposent comme suit :

<i>Taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires</i>	<i>10 650 000</i>
Attribution de compensation	2 223 924
Fonds national de garantie de ressources (FNGIR)	283 545
<i>Taxe intérieure sur la Consommation finale d'électricité (TICFE)</i>	<i>310 000</i>
<i>Taxe/droits de mutation</i>	<i>400 000</i>
<i>Autres</i>	<i>135 605</i>
TOTAL	14 003 074

Les montants en italique sont des montants estimés.



Les taux de fiscalité locale ne sont pas augmentés en 2024.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » inclut les dotations de l'Etat et notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est inscrite au budget à hauteur de 2 310 K€ ainsi que les allocations de compensation versées également par l'Etat suite à des exonérations fiscales et des réductions de base (1 120 K€).

Les recettes de ce chapitre sont pour la plupart estimées dans l'attente de leur notification.

Les loyers et charges des locaux communaux (chapitre 75) se montent à 145.915 €.

III) Autofinancement

Le virement à la section d'investissement et les amortissements s'élèvent à 3.153 K€.

IV) Dépenses réelles de d'investissement

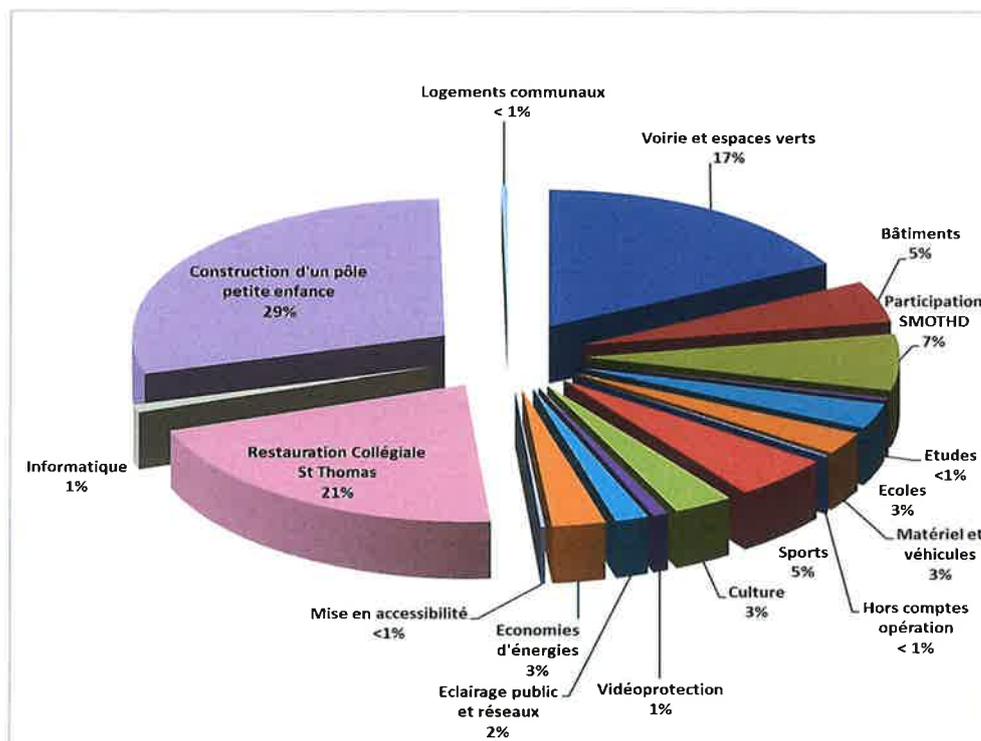
Les dépenses réelles d'investissement représentent 11.632 K€ soit en hausse de 27,8 % par rapport à 2023.

Chapitre	Article	Budget total 2023 + RAR	Réalisé 2023	RAR 2023	Budget Primitif 2024	Budget primitif 2024 + RAR
	Opérations d'équipement	7 705 627,73	3 738 947,93	817 744,27	8 843 876,64	9 661 620,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	475 536,52	475 158,91	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement capital de la dette	1 768 006,27	1 696 258,37	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
16	Cautions	5 000,00		0,00	5 000,00	5 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	44 680,00	9 973,01	30 460,59	35 000,00	65 460,59
Total Dépenses réelles d'investissement		9 998 850,52	5 920 338,22	848 204,86	10 783 876,64	11 632 081,50

NB : par souci de simplification, le tableau ne présente pas le budget primitif 2023. Les crédits ajoutés en DM s'élevaient à 89.792 €.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240326-DEL2024-03-09-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Les crédits 2024 liés aux opérations d'investissement se décomposent comme suit :



En dehors du Pôle Petite Enfance et de la Collégiale Saint-Thomas, les travaux porteront principalement sur :

- L'accélération du programme d'investissement en économies d'énergie (leds en éclairage public, remplacement de menuiseries, travaux d'isolation dont le désamiantage et remplacement de toitures au CTM (2ème tranche), remplacement des éclairages du stade de foot/entraînement),
- Le programme de voirie 2024, dont accompagnement des travaux de réfection de chaussées envisagés par le Conseil départemental de l'Oise : V.Hugo / H.Claire / M.Rotsen, selon leur programme à valider,
- La poursuite des études de conception pour des futurs vestiaires BMX/athlétisme,
- La restauration de vitraux de l'église Saint-Denis,
- La première tranche de restauration des vestiaires et mise en conformité de l'accessibilité de la salle Marcel Quentin,
- Les travaux d'entretien/restauration musée, remparts, Saint-Arnoul,
- Le renforcement de la sécurité informatique,
- L'équipement de la brigade motorisée pour la Police municipale.

Les crédits gérés en Autorisation de programme représentent 5 024 604 € en 2024. Le budget de la Ville comprend déjà 3 Autorisations de programme (Construction d'un pôle Petite Enfance, Collégiale Saint-Thomas de Canterbury, Entretien voiries). Il sera proposé au Conseil municipal la création d'une nouvelle Autorisation de programme pour la construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires (vestiaires BMX/Athlétisme).

Le remboursement en capital de la dette est prévu à hauteur de 1,9 M€.

V) Recettes réelles d'investissement

Chapitre	Article	Budget total 2023 + RAR	Réalisé 2023	RAR 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2024 + RAR
13	Subventions d'équipement	2 427 891,09	690 931,95	654 888,97	1 846 860,00	2 501 748,97
16	Emprunt	2 893 240,00	2 000 000,00		5 144 627,00	5 144 627,00
16	Cautions	5 000,00			5 000,00	5 000,00
10	Dotations	1 943 396,67	1 810 002,10		2 206 108,88	2 206 108,88
024	Produits de cession	279 000,00				0,00
45	Opérations pour compte de tiers	44 680,00	5 853,75	34 589,85	35 000,00	69 589,85
Total recettes réelles d'investissement		7 593 207,76	4 506 787,80	689 478,82	9 237 595,88	9 927 074,70

L'emprunt d'équilibre s'élève à 5,1 M€.

Les subventions d'investissement inscrites au budget s'élèvent à 1.846.860 € (hors RAR). Elles correspondent principalement au montant des travaux 2024 de la Petite Enfance (CAF, DETR), de la collégiale Saint-Thomas (DRAC, Conseil départemental de l'Oise, Fondation du Patrimoine). Toutes ces subventions ont été notifiées.

En 2024, de nouvelles demandes ont été déposées à hauteur de 1.527.681,78 €. En fonction de la réponse favorable des organismes financeurs, elles seront réintégrées au budget.

Le FCTVA et la taxe d'aménagement sont estimés à 600 000 €.

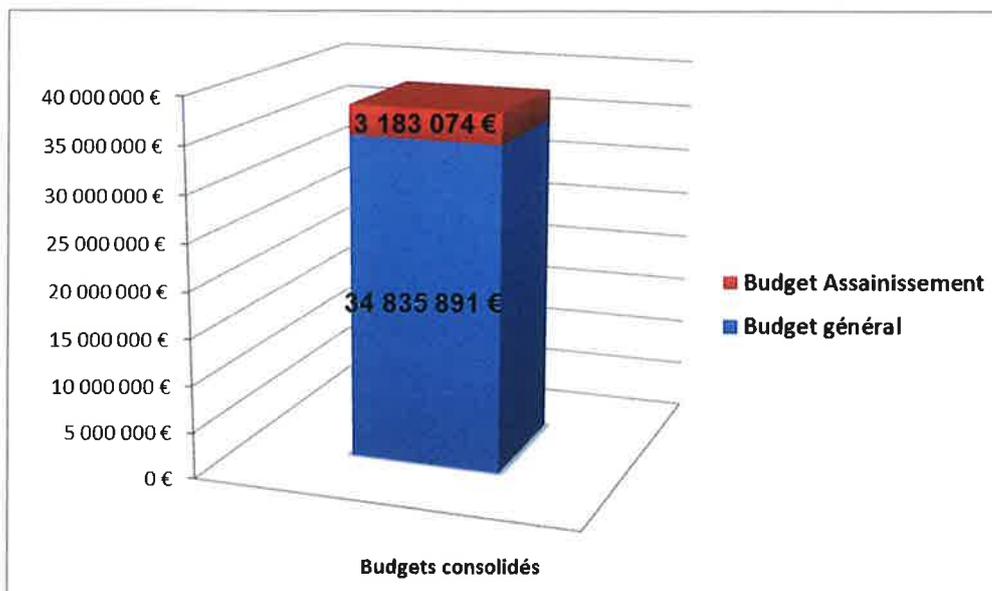
VI) Consolidation du budget principal et du budget annexe assainissement :

Après retraitement des flux croisés, à savoir la refacturation du personnel, la consolidation des deux budgets est la suivante :

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Dépenses de fonctionnement	23 910 806,26	23 002 441,39
Recettes de fonctionnement	23 910 806,26	23 002 441,39

	Budget primitif 2023 + RAR	Budget primitif 2024	Budget primitif 2024 + RAR
Dépenses d'investissement	13 759 752,70	13 713 136,21	15 016 524,53
Recettes d'investissement	13 759 752,70	14 164 383,31	15 016 524,53

TOTAL GENERAL	37 670 558,96	38 018 965,92
----------------------	----------------------	----------------------



L'encours de dette des deux budgets est, au 1^{er} janvier 2024, de 15 036 886 €.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget principal tel que détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Article	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	5 193 357,37	4 964 547,00
012	Charges de personnel	10 470 000,00	10 813 942,79
65	Autres charges de gestion courante	2 317 204,00	2 381 185,23
66	Charges financières	330 000,00	395 000,00
67	Charges exceptionnelles	347 346,92	1 000,00
68	Provisions	18 050,00	7 500,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	2 898 022,63	2 193 670,64
042	Opérations d'ordre entre sections	986 039,00	960 000,00
Total Dépenses de fonctionnement		22 590 019,92	21 716 845,66

Chapitre	Article	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
013	Atténuation de charges	77 750,00	93 250,00
70	Produits des services et du domaine	1 182 110,00	970 620,00
73	Impôts et taxes	13 550 909,00	2 531 773,00
731	Fiscalité locale		11 471 301,00
74	Dotations et participations	3 765 025,00	3 849 805,00
75	Autres recettes de gestion courante	178 295,00	145 915,00
77	Produits exceptionnels	10 300,00	
78	Reprise amort., dépréciations		
042	Opérations d'ordre entre sections	181 281,00	1 281,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 644 349,92	2 652 900,66
Total Recettes de fonctionnement		22 590 019,92	21 716 845,66

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240326-DEL2024-03-09-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2023 + RAR	Budget primitif 2024	Budget primitif 2024 + RAR
	Opérations d'équipement	7 564 298,73	8 843 876,64	9 661 620,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	263 536,10		0,00
16	Remboursement capital de la dette	1 768 006,27	1 900 000,00	1 900 000,00
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	44 680,00	35 000,00	65 460,59
040	Opérations d'ordre entre sections	181 281,00	1 281,00	1 281,00
041	Opérations patrimoniales	388 290,00	100 000,00	100 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	1 571 506,39	1 447 382,84	1 447 382,84
Total Dépenses d'investissement		11 786 598,49	12 332 540,48	13 180 745,34

Chapitre	Article	Budget primitif 2023 + RAR	Budget primitif 2024	Budget primitif 2024 + RAR
13	Subventions d'équipement	2 157 634,09	1 846 860,00	2 501 748,97
16	Emprunt	3 100 000,00	5 144 627,00	5 144 627,00
16	Cautions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations	1 943 396,67	2 206 108,88	2 206 108,88
45	Opérations pour compte de tiers	44 680,00	35 000,00	69 589,85
023	Virement de la section fonctionnement	2 898 022,63	2 193 670,64	2 193 670,64
040	Opérations d'ordre entre sections	986 039,00	960 000,00	960 000,00
041	Opérations patrimoniales	388 290,00	100 000,00	100 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	263 536,10		
Total recettes d'investissement		11 786 598,49	12 491 266,52	13 180 745,34

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

1 abstention : Thierry GALIN

3 voix contre : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 26 mars 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : **29 MARS 2024**

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240326-DEL2024-03-09-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024